

NUMERO 14

**SUR LA DIFFICILE MESURE DE LA PAUVRETÉ
ET LES RAISONS D'EN PARLER.**

BRUNO VINIKAS

PAUVÉRITÉ

Le trimestriel du Forum -
Bruxelles contre les inégalités

Le Forum réunit une cinquantaine d'organisations actives dans le domaine de la lutte contre l'exclusion sociale en Région bruxelloise. Dialogue avec les professionnels, consultation des personnes vivant la pauvreté, aide à la décision politique et analyse transdisciplinaire. En produisant des recommandations et des solutions, notre objectif est de sensibiliser l'opinion publique et le monde politique aux problèmes de la pauvreté en ville. – www.le-forum.org

Préambule

« Risque de pauvreté », « précarité », « exclusion sociale ». Le débat public est saturé de termes dont le sens n'est pas toujours clair. S'agit-il d'expressions distinctes ou, au contraire, de quasi-synonymes ? Et d'ailleurs, d'où proviennent les statistiques qui sous-tendent ces termes et quelles en sont la validité méthodologique et la portée politique ?

Pour ce numéro de Pauvreté, Bruno Vinikas cherche à clarifier ces enjeux en répondant aux questionnements suivants :

1. Comment essaye-t-on de mesurer la pauvreté ?
2. Quelle est la validité de ces mesures ?
3. Et pourquoi vouloir mesurer la pauvreté ?

L'auteur nous propose une approche technique et précise des deux premières questions. La troisième, celle du pourquoi, appelle à un traitement plus politique. Parce que les mesures de la pauvreté ne peuvent pas se borner à quantifier des phénomènes sociétaux. Elles devraient, surtout, conduire à définir des objectifs politiques pertinents en matière de lutte contre la pauvreté.

Mal nommer les choses,
c'est ajouter au malheur du monde.
Albert Camus

1. LES DIFFÉRENTES MÉTHODES POUR MESURER LA PAUVRETÉ

Depuis le début des années 2000, les instances européennes se sont préoccupées de mettre en place un système homogène d'analyses des données relatives à la pauvreté valable pour l'ensemble des états-membres de l'UE ainsi que pour quelques pays associés. Ce système, appelé « EU-SILC » (European Union – *Statistics on Income and Living Conditions*) a été mis en place définitivement autour de l'année 2005 ainsi que les procédures d'obtention des données. Le système EU-SILC comprend un certain nombre de définitions qui tournent autour de deux concepts. Le premier traite de la pauvreté monétaire (ou pauvreté matérielle) et est officiellement connu sous le sigle anglais AROP (*At-Risk-of-Poverty*). Le second est appelé « taux de pauvreté globale » et correspond au sigle européen AROPE (*At-Risk-of-Poverty-or-Social-Exclusion*).

TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Le concept AROP consiste à déterminer dans chacun des pays de l'Union européenne le revenu disponible équivalent-adulte après transferts sociaux pour chaque ménage. Le revenu équivalent-adulte

est calculé en divisant le revenu total de chaque ménage par un coefficient de taille (appelé échelle OCDE modifiée) qui consiste à attribuer une pondération de 1 au premier adulte, de 0,5 à tout autre membre du ménage âgé de 14 ans au moins et de 0,3 à tout enfant de moins de 14 ans. A titre d'exemple, la pondération d'un ménage de deux adultes et de deux enfants de moins de 14 ans sera donc de 2,1. Pour l'ensemble des revenus équivalents-adultes ainsi calculés, on détermine leur valeur médiane c'est à dire celle qui se trouve exactement à la moitié de la distribution de ces revenus lorsqu'on les classe par ordre croissant. On calcule ensuite le seuil de pauvreté qui est équivalent à 60 % du revenu équivalent-adulte médian. Par définition, le taux de pauvreté monétaire sera la proportion des personnes vivant dans un ménage dont le revenu équivalent est inférieur à ce seuil de pauvreté. Il s'agit donc d'une mesure relative qui permet de comparer les situations de pauvreté de personnes par rapport à une valeur médiane dans un pays donné et ce au sein de chaque état-membre malgré la grande disparité de leurs distributions de revenus. Cette méthode devrait permettre également, en principe, de suivre dans le temps les taux de pauvreté pour chacun des pays de l'Union européenne

TAUX DE PAUVRETÉ GLOBALE

Le second concept européen destiné à évaluer la pauvreté, AROPE, reprend la mesure de la pauvreté monétaire complétée par deux autres mesures : celle de la « déprivation matérielle sévère » et celle de la « très faible intensité de travail ».

Les personnes en situation de déprivation matérielle sévère sont celles qui sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants :

1. Payer un loyer, un prêt immobilier ou des factures courantes à temps.
2. Chauffer correctement leur domicile.
3. Faire face à des dépenses imprévues.
4. Consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours.
5. S'offrir une semaine de vacances en-dehors de leur domicile.
6. Posséder une voiture personnelle.
7. Posséder un lave-linge.
8. Posséder un téléviseur couleur.
9. Posséder un téléphone ou un téléphone portable.

Quant aux personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail, elles sont âgées de 0 à 59 ans et vivent dans des ménages dans lesquels les adultes âgés entre 18 et 59 ans ont utilisé en moyenne moins de 20 % de leur potentiel de travail au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus de ce comptage.

Par définition européenne, sont comprises dans la mesure de pauvreté globale l'ensemble des personnes qui sont confrontées à au moins un des trois critères définis ci-dessus : pauvreté monétaire, déprivation matérielle sévère et très faible intensité de travail.

Sont comprises dans la mesure de pauvreté globale l'ensemble des personnes qui sont confrontées à au moins un de ces 3 critères : pauvreté monétaire, déprivation matérielle sévère et très faible intensité de travail.

Le Système EU-SILC a également prévu de fixer les méthodes de collecte de données pour tous les états-membres suivant une procédure standardisée des échantillons de populations. Pour la Belgique, l'échantillonnage concerne annuellement plus ou moins 5.000 ménages comprenant un total d'environ 9.000 personnes âgées

de 16 au moins. Comme toute mesure par échantillonnage, celle-ci entraîne une marge d'erreur statistique non négligeable : de l'ordre de 3 % pour l'ensemble de l'échantillon national et des valeurs nécessairement plus élevées lorsqu'on examine des sous-ensembles plus petits de l'échantillon global. C'est le cas notamment pour les résultats concernant spécifiquement la Région bruxelloise qui sont toujours affectés d'une imprécision de l'ordre de 10 %.

Quand on applique le critère AROPE à l'ensemble des 28 pays membres de l'Union européenne, on aboutit à un total d'environ 120 millions de personnes touchées par l'une ou l'autre forme de pauvreté définie par ce critère.

Au début de l'actuelle décennie, l'Union européenne avait défini un certain nombre d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux appelés globalement la « Stratégie européenne 2020 ». Parmi ces objectifs, figure une réduction de la pauvreté globale d'au moins 20 millions de personnes sur les 120 millions mesurés en 2010. Chaque pays étant invité à définir son propre objectif, la Belgique avait fixé à 380.000 la réduction du nombre de ses pauvres. Cet objectif est toujours celui de l'actuel gouvernement fédéral.

QUELQUES STATISTIQUES

Les données les plus récentes livrées par EU-SILC se rapportent à l'année 2015. Pour cette année, le revenu-équivalent adulte médian belge annuel était de 21.654 € ce qui détermine un seuil de pauvreté monétaire de 12.993 € par an ou de 1.083 € par mois pour une personne isolée ou encore de 2.274 € par mois pour un ménage de deux adultes et de deux enfants de moins de 14 ans. En conséquence, le taux de pauvreté monétaire (AROP) a été estimé à 15,6 % (1).

Pour cette même année, le taux de déprivation matérielle sévère a été

Quand on applique le critère de pauvreté globale à l'ensemble des 28 pays membres de l'Union européenne, on aboutit à un total d'environ 120 millions de personnes touchées.

estimé à 5,8 %, celui de très faible intensité de travail à 14,9 % et en conséquence, le taux de pauvreté globale (AROPE) a été estimé à 21,1 %. Ceci signifie qu'un peu plus d'un Belge sur cinq est touché par au moins l'un des trois critères qui définissent cette mesure européenne soit environ 2,3 millions de personnes.

Toujours en 2015, pour les autres états-membres de l'UE, les taux AROPE les plus élevés se rapportent à la Bulgarie (41,3 %), la Roumanie (37,4 %) et la Grèce (35,7 %) tandis qu'à l'opposé les taux les plus faibles concernent la République tchèque (14,0 %), les Pays-Bas (16,4 %) et la France (17,7 %). Pour les autres plus grands pays européens, ces taux sont respectivement de 20,0 % pour l'Allemagne, 23,4 % pour la Pologne, 23,5 % pour la Grande-Bretagne, 28,6 pour l'Espagne et 28,7 % pour l'Italie (2)

2. QUELLE EST LA VALIDITÉ DE CES MESURES ?

MISE EN CAUSE DES SEUILS DE PAUVRETÉ

Une des qualités de la méthode EU-SILC pour la mesure de la pauvreté monétaire (AROP), la mesure la plus citée, est qu'il s'agit d'une mesure relative à la distribution des revenus d'une population donnée et qu'on peut donc l'appliquer à chacun des états-membres de l'UE suivant sa propre distribution de revenus.

Pourtant, au-delà de sa simplicité de compréhension et sa généralisation à l'échelle de l'UE, une analyse plus approfondie de cette méthode met en évidence quelques sérieux problèmes de biais méthodologiques. Ces biais sont notamment liés à deux caractéristiques de la structure mathématique des distributions de revenus. La première est qu'elle se marque par une distribution fortement asymétrique des revenus des ménages c'est-à-dire une répartition des revenus très inégalitaire qui concentre les revenus faibles ou moyens fortement en-dessous de leur moyenne. La seconde est liée aux conséquences, visiblement non prévues, de la décision de calculer un seuil de pauvreté égal à une fraction constante dans le temps (60 %) du revenu équivalent adulte médian alors que celui-ci est lui-même variable dans le temps.

Il n'est pas du propos de cet article d'affiner une analyse mathématique de ce qui précède. Mais j'ai pu constater en procédant à différentes

simulations sur des courbes de revenus que les taux de pauvreté monétaire (AROP) se révélaient relativement insensibles à différentes évolutions économiques qui pourraient se produire dans le champ des revenus. Or cette technique est notamment destinée à évaluer l'efficacité des politiques qui devraient être menées pour réduire la pauvreté en Belgique et dans les autres états-membres de l'UE.

À ces considérations théoriques, il faut ajouter quelques constats plus empiriques. En effet, plusieurs études, notamment celles de la Cour des Comptes (3) et du Bureau du Plan (4) ont été amenées à constater que les taux de pauvreté monétaire semblaient garder une valeur relativement constante ces dernières années. Les auteurs de ces études pensaient pouvoir en conclure que les politiques publiques destinées à lutter contre la pauvreté ne produisaient pas d'effets marquants et que par conséquent l'objectif européen de réduire la pauvreté d'un sixième à l'horizon 2020 paraissait fort compromis. D'autres chercheurs au contraire, confrontés à ces mêmes taux de pauvreté monétaire relativement constants, estimaient que cette méthode d'analyse ne reflétait pas l'évolution réelle de la pauvreté pour laquelle certaines observations de terrain semblaient indiquer un accroissement significatif, comme par exemple la croissance du nombre de personnes ayant recours aux aides des CPAS.

Il se pourrait qu'effectivement toutes ces considérations soient pertinentes mais il m'apparaît que la cause fondamentale de la constance des taux de pauvreté provient essentiellement d'un biais de la méthode elle-même. Comme on dispose de séries d'observations EU-SILC allant de 2004 à 2015 pour tous les pays européens dont la Belgique, on peut constater que :

- pour la Belgique, les taux de pauvreté monétaire (AROP) fluctuent autour d'une moyenne de 14,9 % avec des valeurs extrêmes allant de 14,3 % à 15,5 % qui se situent largement à

l'intérieur de la marge d'erreur statistique soit +/- 1 % autour de leur moyenne. De même, les taux de pauvreté globale (AROP) fluctuent autour d'une moyenne de 21,2 % avec des valeurs extrêmes allant de 20,2 % à 22,6 % également situées dans la marge d'erreur statistique. On peut donc estimer que les variations dans le temps ne sont pas statistiquement significatives et que ces deux types de taux sont probablement constants.

L'instrument choisi par les autorités européennes pour suivre les politiques de lutte contre la pauvreté n'est pas à la hauteur de ses ambitions pour démontrer l'efficacité, ou le manque d'efficacité des politiques menées.

- par contre, durant cette même période, le revenu équivalent adulte médian belge mensuel est passé de 1.306 € à 1.805 € et les seuils de pauvreté correspondants sont donc passés de manière progressive de 784 € à 1.083 €, soit une augmentation pour ces deux variables de 38 %, qui elle est statistiquement significative.

Il faut donc en conclure que ce qui peut apparaître comme une élévation constante des revenus de la population belge n'a eu aucune influence sur le taux de pauvreté monétaire (AROP) qui reste plus ou moins stable. L'explication de cette situation paradoxale réside dans le fait qu'on a choisi une mesure relative de la pauvreté (60 % du revenu médian) et non une mesure absolue. Par ailleurs, la relative stabilité des taux de pauvreté globale (AROP) pourrait s'expliquer par le fait qu'au sein de cette mesure, la composante pauvreté monétaire constitue le poids lourd intervenant pour plus de 70 % dans sa valeur totale.

L'instrument choisi par les autorités européennes pour suivre les politiques de lutte contre la pauvreté n'est donc pas à la hauteur de ses

ambitions pour démontrer l'efficacité des politiques menées. L'inverse est vrai également : il serait regrettable que l'instrument choisi ne puisse pas non plus mettre en évidence le manque d'efficacité de ces politiques.

Si les autorités européennes ou nationales persistent à utiliser la méthodologie EU-SILC, la probabilité est forte qu'en 2020, le taux belge de pauvreté monétaire soit toujours de l'ordre de 15 % et le taux de pauvreté globale de l'ordre de 21 %, ce qui, compte tenu de la croissance démographique de notre pays, se traduira en fait par une augmentation apparente du nombre de pauvres en Belgique.

Toutefois, la critique de la méthodologie EU-SILC ne doit pas se limiter au seul choix malencontreux d'un taux de pauvreté défini comme une fraction fixe d'un revenu médian lui-même en évolution régulière. D'autres critiques pourraient se justifier qui portent sur une série de choix tout aussi arbitraires qui ont été adoptés pour les différents critères utilisés par la méthode. Je me limiterai aux éléments suivants :

- Pourquoi avoir choisi comme valeur centrale de référence la médiane et non la moyenne des revenus ? Rappelons que contrairement à une médiane, une moyenne tient compte de l'ensemble des revenus et non de leur seul classement. La moyenne est donc plus sensible aux revenus extrêmes et donc en particulier aux revenus les plus élevés.
- Comment se justifie le choix d'un taux de 60 % du revenu médian pour le seuil de pauvreté. Pourquoi pas un pourcentage plus élevé ou moins élevé ?
- Le choix des 9 items qui interviennent dans le critère de la déprivation matérielle paraît également arbitraire, de même que le fait de leur attribuer à priori la même importance.

- Le choix de ces trois critères (pauvreté monétaire, déprivation matérielle et faible intensité de travail) paraît également relever de l'arbitraire

Ceci dit, même si la méthodologie EU-SILC est mal taillée pour répondre aux objectifs qui lui avaient été assignés, elle a néanmoins permis de mettre en évidence un grand nombre de résultats de recherche intéressants. Ceux-ci portent en général sur les sous-groupes sociaux qui peuvent être distingués nettement les uns des autres malgré la validité limitée des données quantitatives qui les concernent. Certains des contrastes constatés étaient attendus, comme par exemple une pauvreté relativement plus importante en Région bruxelloise qu'en Wallonie ou qu'en Flandre ou d'une manière plus générale, une pauvreté relativement plus importante dans certaines autres grandes villes (Anvers, Gand, Liège, Charleroi). On peut encore citer la situation relativement plus grave des familles monoparentales et, d'une manière plus générale, des femmes par rapport aux hommes. Mais d'autres constats étaient moins attendus, comme la pauvreté aggravée des jeunes adultes qui s'accroît significativement avec le temps alors que d'un autre côté la situation des pensionnés semble globalement s'améliorer tout aussi significativement (5).

PAUVRETÉ OU « RISQUE DE PAUVRETÉ » ?

Comme déjà évoqué dans l'avant-propos de cette note, on peut s'étonner, voire même s'agacer de l'usage systématique qui est fait d'expressions telles que « risque de pauvreté », « menace de pauvreté », traductions approximatives de l'expression anglaise *at risk of poverty*. Dans la mesure où cette expression possède un label européen, elle est de facto utilisée dans toute publication officielle européenne ainsi qu'en Belgique, de même que dans la plupart des

études dérivées relatives à la pauvreté. Ce qui est fondamentalement dérangeant dans cette expression est qu'elle introduit une ambiguïté certaine dans l'esprit du public sur sa signification réelle. Comment faut-il comprendre l'information selon laquelle 15 % des Belges « vivent sous le seuil de risque de pauvreté » ou se trouvent « en risque de pauvreté » ? Sont-ils vraiment pauvres ou simplement « menacés par la pauvreté » comme certains commentateurs le laissent entendre et notamment le site officiel du SPP-Intégration sociale ?

Lorsqu'on explore les documents européens à la base de la méthodologie SILC, généralement disponibles uniquement en anglais,

Les expressions contenant les mots aberrants « risques » ou « menaces » induisent le public en erreur puisqu'aucune distinction ne semble pouvoir être faite aisément entre les personnes vivant en pauvreté et celles qui pourraient y tomber.

on ne trouve aucune justification théorique ou méthodologique particulière pour cet usage. Je formule dès lors l'hypothèse que le « risque de pauvreté » résulte d'une utilisation erronée de l'usage du mot « risque » selon la théorie statistique. Dans cette discipline scientifique, le concept de « risque » est un quasi synonyme de celui de « probabilité ». Le risque de survenance d'un évènement

est donc celui de sa probabilité, le mot « risque » étant utilisé parce qu'il s'agit d'un évènement socialement négatif. Rappelons-nous que les données relatives à la pauvreté proviennent de sondages sur un échantillon de population limité. Lorsque l'analyse de ces données indique, par exemple que sur 100 Belges, environ 15 doivent vivre sous le seuil de pauvreté monétaire, on peut dire que la probabilité (ou le risque) pour un Belge d'être pauvre est de 15 %. Cette probabilité, ou encore ce risque, se rapporte à l'ensemble des 100 Belges sondés.

Mais pour 15 d'entre eux, pas de doute, ils sont pauvres puisque leurs

revenus se situent en-dessous du seuil de pauvreté¹.

Je recommande donc d'abandonner systématiquement l'utilisation de toutes les expressions contenant les mots aberrants « risques » ou « menaces » pour les raisons suivantes :

- Ces expressions n'ont aucune justification théorique ou méthodologique qui en imposerait l'utilisation impérative.
- Ces expressions induisent en erreur tant leurs utilisateurs que leurs publics puisqu'aucune distinction ne semble pouvoir être faite aisément entre les personnes vivant en pauvreté et celles qui, sans encore être touchées par la pauvreté, pourraient y tomber. En outre, l'utilisation de ces expressions pourrait conduire certains publics à croire (ou à espérer) que le phénomène de la pauvreté n'est pas très important en volume et ne concernerait au pire que certaines populations très marginales (SDF, mendiants, sans-papiers, etc...) et que ce sont surtout les « menaces de pauvreté » qui sont à craindre.
- En réservant l'utilisation d'expressions de type « risque de pauvreté » à des populations qui en réalité sont déjà pauvres, on laisse de côté d'autres fractions de populations qui objectivement, sans être pauvres selon la définition européenne, pourraient connaître la pauvreté suite à une série d'évènements les uns purement individuels ou accidentels (maladie, licenciement, faillite, divorce,...), les autres plus

1/ Pour illustrer cette critique de l'usage du mot risque, je prendrai un exemple dans un autre domaine, celui de l'obésité. D'après la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, une personne est obèse lorsque son indice de masse corporelle (IMC) est égal à 30 ou plus. En Belgique, d'après le Conseil supérieur de la santé, le taux d'obésité est de 14 %. Cela signifie que quand on prend 100 Belges au hasard, 14 d'entre eux sont en situation d'obésité. Pour les 100 Belges, la probabilité ou le risque d'obésité est donc de 14 %. Mais pour 14 de ces 100 Belges, malheureusement, pas de doute : ils sont obèses et non pas « menacés d'obésité » (6).

collectifs et systémiques (licenciements collectifs, aggravation conjoncturelle, durcissements réglementaires, restrictions budgétaires).

Par la même occasion, en ce qui concerne spécifiquement la pauvreté monétaire, je recommande de parler plus simplement de seuil de pauvreté et de taux de pauvreté.

AUTRES MÉTHODES UTILISÉES POUR LA MESURE DE LA PAUVRETÉ

Il convient toutefois de ne pas oublier que d'autres mesures de la pauvreté sont en vigueur en-dehors de l'Union européenne. Il existe notamment une référence internationale qui est celle de la Banque Mondiale et qui postule que l'état de pauvreté est celui de la personne dont le revenu journalier est inférieur à 1,25 \$. Il s'agit donc ici d'une référence non relative mais absolue. Ce qui explique que l'on peut parfois entendre de parler de pays dont le taux de pauvreté est largement supérieur à 50 %, ce qui serait mathématiquement impossible avec le concept européen de seuil de pauvreté monétaire relatif.

D'autres pays, dont par exemple les Etats-Unis, fixent périodiquement un seuil de pauvreté correspondant au revenu nécessaire pour assurer les besoins fondamentaux des personnes ou des ménages. En 2015, ce seuil, variable d'après la composition des ménages, était fixé annuellement à 12.082 \$ pour une personne isolée et à 24.036 \$ pour une famille composée de deux adultes et deux enfants. Sur base de ces seuils, le taux de pauvreté a été estimé à 13,5 % de la population des Etats-Unis soit 43,1 millions de personnes (7).

En ce qui concerne la Belgique, différents chercheurs ont défini

d'autres méthodologies pour mesurer la pauvreté. En Région bruxelloise, on peut se féliciter de la qualité des rapports périodiques fournis par l'Observatoire de la Santé et du Social qu'il s'agisse de leurs Baromètres sociaux annuels ou de leurs rapports thématiques biennaux. Le grand intérêt de ces rapports est qu'ils mobilisent non seulement les données fournies par les analyses EU-SILC mais aussi une grande variété d'autres sources administratives, démographiques, économiques et sociales et je ne peux que renvoyer le lecteur vers le site de l'Observatoire (8).

Parmi les études les plus récentes, citons les quatre suivantes. :

- Philippe Defeyt de l'Institut pour un Développement durable (IDD), se défiant de la méthode EU-SILC a mis au point pour la Wallonie une batterie d'indicateurs originaux. Ces indicateurs sont définis dans une approche qui privilégie le concept de précarité plutôt que celui de pauvreté. Il en conclut que des indicateurs de précarité sont mieux à même de cerner les évolutions objectives ou ressenties face aux difficultés socio-économiques des personnes ou des ménages. Il en vient ainsi à proposer un indicateur global de précarité pour la Wallonie basé sur l'addition de 2 indicateurs de précarité socio-démographique (proportion de personnes vivant seules et proportion de chefs de ménage vivant avec des enfants, éventuellement eux aussi adultes) et de 4 indicateurs socio-économiques (proportion de demandeurs d'emploi inoccupés, proportion de bénéficiaires du RIS, proportion d'invalides « INAMI » et proportion de travailleurs en contrat à durée déterminée). En pratique, il a observé l'évolution de cet indicateur composite de précarité de même que ses différentes composantes à la fois sur la population wallonne globale ainsi que sur des sous-groupes de genre et d'âges (18-24, 25-49, 50-64). Ces observations ont été effectuées sur la période

1999-2015. Il n'est pas possible de reprendre ici la totalité de ses conclusions et je me limiterai à celle qui me paraît la plus générale : en Wallonie, la précarité socio-économique touchait en 2015, 25,1 % de la population totale des 18-64 ans, un tout petit peu moins chez les hommes, un tout petit peu plus chez les femmes et l'augmentation dans le temps de la précarité est très marquée chez les 50-64 en particulier (9).

- Dans une communication très récente, ce même auteur exploite un autre indicateur qu'on peut tirer des enquêtes EU-SILC annuelles et qu'il appelle la « pauvreté subjective ». Celle-ci est mesurée par les réponses des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à boucler leur budget. En analysant cette pauvreté subjective en Belgique pour la période 2005-2014, il constate que les taux de celle-ci sont toujours largement supérieurs aux taux de « pauvreté objective » (ou pauvreté monétaire) et qu'en outre, ces taux marquent un accroissement significatif depuis le déclenchement de la crise financière en 2008 (10).

- Une équipe de chercheurs de l'Ecole de Santé publique de l'ULB a communiqué très récemment les résultats d'une étude visant d'une part à mesurer l'ampleur de la pauvreté infantile à Bruxelles et d'autre part à identifier les facteurs sociaux et démographiques qui influencent la santé périnatale des nouveaux nés en Belgique. Afin de pouvoir disposer de données plus nombreuses et plus précises que celles qui sont ordinairement fournies par les enquêtes EU-SILC, les chercheurs ont utilisé des données administratives exhaustives collectées par l'intermédiaire de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale. Un des intérêts supplémentaires de cette approche est qu'elle a permis de tenir compte des origines migratoires des familles étudiées et de suivre l'évolution des

résultats sur la période 2005-2010. Rappelons que les enquêtes EU-SILC, à cause de leurs marges d'erreur trop grandes pour ce qui se rapporte à la Région bruxelloise, ne permettent pas de suivre l'évolution de leurs résultats dans le temps. Les données administratives utilisées par les chercheurs de l'ULB permettent notamment de déterminer les classes de revenus des familles concernées ainsi que leur intensité de travail et les chercheurs ont dès lors considéré que la combinaison de ces deux critères fournissait une évaluation de la précarité sociale des familles. L'étude en question est d'autant plus riche en enseignements que la méthode utilisée réduit considérablement les marges d'erreur et permet par-là même de faire des comparaisons significatives entre différents sous-groupes de population, ainsi que leur évolution dans le temps. Parmi ces résultats, signalons qu'en 2010, 43,2 % des naissances bruxelloises étaient survenues dans un ménage dont le revenu était inférieur au seuil européen de pauvreté monétaire, qu'un enfant bruxellois sur six naît dans une famille monoparentale et que 72 % de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté.(11).

- Enfin, il est important de mentionner une série de recherches basées sur le concept des « budgets de référence » menées notamment par des chercheurs de l'Université d'Anvers parmi lesquels il convient de distinguer l'apport majeur de Bérénice Storms. Le principe de ces recherches consiste à déterminer les revenus nécessaires à une personne ou un ménage dépendant d'allocations sociales pour rencontrer la satisfaction de ses ou leurs besoins en termes de biens et services nécessaires (alimentation, logement, etc...) dans la perspective d'une vie « respectant la dignité humaine ». Mais pour ces chercheurs, tant la description de ces besoins que celle des revenus nécessaires à leur satisfaction sont conditionnées par des paramètres tels que la composition des ménages, l'âge

des partenaires, la nature du logement (logement privé ou logement social). Ils ont en conséquence défini une typologie de 17 modèles de ménages reflétant l'application de ces différents critères et comparé pour chacune de ces ménages dans quelle mesure le montant des allocations permet de couvrir le coût de son budget standard. En particulier, ces recherches montrent l'importance décisive pour ces familles de pouvoir vivre dans un logement social. (12).

3. POURQUOI VOULOIR MESURER LA PAUVRETÉ ?

Le point de départ de l'établissement de méthodologies de mesures de la pauvreté, notamment de la part des instances européennes n'est pas tant de quantifier seulement un phénomène sociétal mais surtout de définir des objectifs politiques dans un domaine social déterminé, la lutte contre la pauvreté, et donc d'estimer le plus précisément l'ampleur du phénomène dans sa globalité ainsi que dans différents sous-ensembles des populations concernées. Une autre préoccupation a consisté à pouvoir suivre ce phénomène dans le temps et donc notamment de pouvoir servir d'instrument d'évaluation des politiques préconisées.

Dans les pages qui précèdent, l'accent a surtout été mis sur les faiblesses de la méthodologie EU-SILC qui, selon moi, ne permet pas de rencontrer les objectifs de sa mise en œuvre. Quelques méthodes

La méthodologie EU-SILC, en se focalisant sur l'estimation du nombre de pauvres, fait des pauvres une catégorie sociale en soi. Nous nous trouvons ici face à une véritable essentialisation des pauvres.

alternatives ont été évoquées et j'aurais pu approfondir le questionnement en proposant l'une ou l'autre technique pour corriger cette méthodologie.

Pourtant la critique principale qu'on peut faire à la méthodologie EU-SILC n'est pas tant d'ordre

technique que politique et porte, pour moi, sur deux points. Le premier est qu'en se focalisant sur la mesure de la pauvreté c'est-à-dire sur l'estimation du nombre de pauvres (à Bruxelles, en Belgique, en Europe), elle fait de ces pauvres une catégorie sociale en soi, distincte du reste de la population. Or cette catégorie de personnes, dont les caractéristiques sociales sont fort hétérogènes, ne sont regroupées que sur la seule base de leur niveau de vie suivant des données statistiques par ailleurs purement arbitraires en laissant de surcroît de côté le caractère fragile de ces statistiques. Nous nous trouvons ici face à une véritable essentialisation des pauvres qui constitueraient dès lors une nouvelle classe sociale dans un monde dont, par ailleurs, certains affirment que les classes sociales auraient disparu. En fait, elles n'auraient pas tout à fait disparu puisqu'à l'occasion de nombreuses analyses sur la pauvreté ou sur la précarité, on se réfère souvent à une « classe moyenne ». Cette dernière est également difficile à cerner si ce n'est à nouveau par référence à ses revenus qui se situeraient précisément dans une fourchette allant de 60 % du revenu-équivalent moyen (soit le seuil européen de pauvreté) à 200 % de ce seuil. Je me réfère ici notamment aux travaux du sociologue Ive Marx de l'Université Antwerpen (13).

La seconde critique qu'on peut formuler est que ce foisonnement de mesures officielles ou académiques laisse le plus souvent de côté la question des causes de la pauvreté, question pourtant fondamentale si on veut prétendre lutter efficacement contre ce phénomène. Pour reprendre une expression que notre Forum utilise parfois : quelle est la véritable nature de la « Fabrique des pauvres » ? Notre périodique a déjà publié plusieurs numéros consacrés à la nécessité de placer ou replacer la problématique de la pauvreté dans celle beaucoup plus large des inégalités sociales.

C'est d'abord Jean-Louis Siroux et Daniel Zamora qui ont rappelé que la lutte contre les inégalités constitue la promesse oubliée de la lutte contre la pauvreté. Ils proposaient de remettre au centre du

débat les concepts d'égalité de fait et de répartition des richesses et soulignaient notamment que « la place du pauvre est toujours responsable de sa biographie, toujours à l'écart des logiques de solidarité collective, dans un système où la lutte contre la pauvreté se déploie en marge des politiques économiques et sociales ». Et à propos de ces politiques, ils rappelaient également qu'à côté de l'utilisation des maigres budgets de lutte contre la pauvreté (« politiques directes ») de nombreuses politiques « indirectes » (dégressivité des allocations de chômage, stages d'insertion, précarisation de l'emploi, auxquelles on pourrait ajouter la limitation accrue de la formation des salaires, le saut d'index de 2015, le dégraissage progressif de certains services publics, etc..) créent massivement de la pauvreté (14). L'analogie est forte et pas du tout fortuite entre le traitement de la pauvreté et celui du chômage pour lequel la dimension macroéconomique est délaissée au profit d'explications micro-sociales où la cause du chômage est renvoyée à la seule responsabilité individuelle des chômeurs. Et l'essentiel des politiques est imprégné de l'idéologie de l'état social actif s'appliquant pareillement aux pauvres et aux chômeurs.

Dans un autre numéro de *Pauvreté*, François Ghesquière et Joël Girès revenaient sur la question des inégalités sociales en insistant sur le fait que cette approche a le mérite de ne pas se centrer sur un groupe spécifique (les pauvres) mais sur l'ensemble de la population en tentant de décrire les rapports au sein de celle-ci. Sur le plan mathématique, que vaut le revenu des riches par rapport à celui des pauvres et sur le plan social, quelles sont les relations de pouvoir et de domination entre groupes sociaux ? A nouveau, la question de la redistribution des richesses est posée comme exigence d'une politique globale. Ces auteurs rappelaient comment l'émergence d'un état social projetant de réduire les inégalités de classe par des mécanismes de redistribution des richesses et la prise en charge de certains risques sociaux (pertes d'emploi, accidents de travail, maladie, vieillesse,...) était tributaire

de l'organisation et du fonctionnement de la société toute entière et impliquait donc une prise en charge par des mécanismes d'assurances sociales ou de solidarité sociale (15).

Prenant la suite des auteurs précédents, j'avais moi-même estimé utile de rappeler la genèse politique de l'Etat social en tant qu'outil historiquement important de la réduction des inégalités basé sur différentes composantes fondamentales : la sécurité sociale et l'aide sociale, le droit du travail et les négociations collectives, une fiscalité redistributive et le fonctionnement de services publics d'accès universel. Dans la plupart des pays industrialisés occidentaux, ce modèle était arrivé à sa plus pleine maturité dans les années 60 du siècle dernier (les « Golden Sixties ») bien que son application fût encore relativement insuffisante dans bon nombre de domaines. Mais suite à différents événements économiques survenus dans la décennie suivante, ce modèle s'était révélé incapable de résister à de puissantes forces économico-politiques animées par l'idéologie néolibérale et a subi des régressions progressives (16).

Il est bon de rappeler ici, que dans la logique de la publication des analyses précédentes, notre asbl Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté a décidé récemment de changer de nom et de s'appeler dorénavant « **Le Forum – Bruxelles contre les Inégalités** ». Nous préconisons donc de nous intéresser prioritairement aux inégalités sociales.

Malheureusement, cette question n'est pas dans le *mainstream* du champ politique, ni même du champ scientifique. Les études sont en effet rares dans ce domaine et ne sont pas encouragées par des dispositifs officiels. En outre, ces études sont beaucoup plus difficiles à mener que celles qui concernent la pauvreté. En effet, les données quantitatives relatives à la pauvreté sont assez facilement accessibles : les revenus

des pauvres sont identifiables, qu'il s'agisse de revenus du travail, des pensions ou des diverses allocations sociales et leurs caractéristiques socio-démographiques sont également repérables. Par contre, pour les groupes sociaux qui se situent à l'autre bout de la distribution des revenus (les « riches »), il n'en va pas de même. Le fameux coefficient de Gini, destiné à mesurer l'inégalité des revenus au sein d'une population donnée possède un handicap majeur, à savoir une information très lacunaire sur les différentes composantes de ce qui constitue les revenus des plus riches, d'autant plus que les mécanismes d'opacité qu'ils utilisent sont nombreux et efficaces, qu'ils soient légaux ou illégaux. Le coefficient de Gini est en effet basé uniquement sur les déclarations fiscales et ne peut donc pas prendre en compte des revenus qui n'y sont pas mentionnés. Il en va de même dans le domaine de la fiscalité des entreprises où les plus puissantes d'entre elles utilisent également des procédures de minimisation fiscale de grande ampleur. Mais le dommage subi par cette insuffisance de données n'est évidemment pas principalement statistique. Il est surtout économique puisqu'il ne permet pas à des mécanismes de redistribution de fonctionner, d'autant plus que ceux-ci sont systématiquement mis en cause politiquement.

J'ai déploré plus haut la rareté des études ciblant plus précisément le monde des riches. Il est donc d'autant plus intéressant d'en citer deux d'entre elles qui me paraissent méritoires par leur approche complémentaire.

La première est due à Marco Van Hees, ancien fonctionnaire du SPF Finances et actuel député PTB. Dans un ouvrage portant le titre ironique de « Les riches aussi ont le droit de payer des impôts », il démonte systématiquement les mécanismes qui permettent tant aux grandes entreprises qu'aux grandes fortunes d'utiliser leurs « armes de détaxation massive » en citant explicitement leurs noms, leurs méthodes et les résultats parfois ahurissants de celles-ci (17).

Dans un autre registre, celui de la capacité de domination des plus fortunés par rapport aux autres classes sociales, je veux mentionner le travail opiniâtre poursuivi depuis plus de vingt-cinq ans par un couple de sociologues français, Monique et Michel Pinçon. Citons en particulier un de leurs derniers ouvrages : « La violence des riches, chronique d'une immense casse sociale » (18). Je me bornerai à reprendre quelques titres de chapitres qui illustrent bien la vigueur de leur propos : « La fraude fiscale, un sport de classe », « Quand la justice ferme les yeux », « La mécanique de la domination ». Une partie de leurs enquêtes concerne le mode de vie des grandes familles bourgeoises en France mais aussi lorsqu'elles choisissent l'exil fiscal, notamment en Belgique. A ce propos, les auteurs se sont intéressés à une revue (Juliette et Victor), éditée de manière luxueuse et munie d'un site internet, destinée tout spécialement aux Français fortunés venant vivre en Belgique. De précieuses informations y sont fournies pour leur faciliter au maximum leur nouveau séjour : comment fonctionne le système scolaire, quelles sont les banques intéressantes, les hauts lieux de loisirs, etc... Incontestablement, il s'agit là d'un remarquable service privé d'accueil des primo-arrivants hauts de gamme.

Je ne saurais pas mieux conclure cette partie consacrée aux inégalités sociales qu'en citant une déclaration franche datant de 2005 de Warren Buffet, un des hommes les plus riches du monde : « Il y a une guerre des classes et c'est ma classe qui gagne. Et pourtant, elle ne devrait pas. » ●

BIBLIOGRAPHIE

1. SPF Economie, Publications SILC (2016).
2. Eurostat : Europe 2020, indicateurs, database 2016.
3. Cour des Comptes : Deuxième Plan fédéral contre la pauvreté, Rapport (2016).
4. Jean-Maurice Frère : « La population exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Belgique – Projection jusqu'en 2030 », working paper 12-16, Bureau fédéral du Plan (2016).
5. Comité d'Étude sur le vieillissement : « Les pensionnés risquent moins la pauvreté », rapport annuel, juillet 2016.
6. *Dernière Heure*, citant le Conseil supérieur de la Santé (15 juillet 2013).
7. Trudi Renwick : « Understanding the Supplemental Poverty Measure », United States Census Bureau (2017).
8. Observatoire de la Santé et du Social, Baromètre social 2016.
9. Philippe Defeyt : « Un indicateur de précarité pour la Wallonie – 1999-2015 », Institut pour un Développement Durable, (2017).
10. Philippe Defeyt : « Pauvreté objective et pauvreté subjective – des comparaisons éclairantes », Institut pour un Développement Durable, *Brève* n° 8 (mars 2017).
11. Myriam de Spiegelaere, Judith Racape, Mouctar Sow : « Pauvreté et trajectoires migratoires, influence sur la santé autour de la naissance », Ecole de Santé publique-ULB, éd. Fondation Roi Baudouin (2017).
12. Bérénice Storms, Tess Penne, Dieter Vandelanootte, Leen Van Thielen : « Rondkomen met een minimum inkomen; hoe (on)mogelijk is dit », De Gids (2013).
13. Ive Marx, Universiteit Antwerpen : « De bedreigde middenklasse ? Au contraire », *De Standaard*, 11 oktober 2016.
14. Jean-Louis Siroux et Daniel Zamora : « La lutte contre les inégalités, promesse oubliée de la lutte contre la pauvreté », *Pauvreté* n° 04, juin 2014.
15. François Ghesquière et Joël Girès : « Les politiques de lutte contre la pauvreté au prisme de la reproduction des inégalités », *Pauvreté* n° 08, juin 2015.
16. Bruno Vinikas : « Qu'est devenu le modèle social-démocrate ? », *Pauvreté* n°09, septembre 2015.
17. Marco Van Hees : « Les riches aussi ont le droit de payer des impôts », Editions Aden, 2013.
18. Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot : « La violence des riches, chronique d'une immense casse sociale », Editions La Découverte-Poche, 2014.



Avec le soutien du CPAS de Saint-Gilles
et de la Commission communautaire française.

Editeur responsable: Nicolas De Kuyssche - Rue Fernand Bernier
40, 1060 Saint-Gilles - 02/600.55.66 - Graphisme: Gaëlle Grisard

PRÉSENTATION

Le champ médiatique fourmille de déclarations et de statistiques à propos de la pauvreté. Mais ces déclarations sont souvent confuses. Qui sont, par exemple, ces 15 % de Belges vivant « sous le seuil de risque de pauvreté » ? Sont-ils vraiment pauvres ? Ou sont-ils menacés de le devenir ? Et quelle est, au juste, la nature de cette menace ? De la même manière, on peut s'interroger sur le sens de termes tels que « pauvreté », « précarité » ou « exclusion sociale » souvent utilisés de manière peu différenciée.

Pour clarifier ces enjeux, Bruno Vinikas propose une déconstruction minutieuse des instruments de mesures de pauvreté utilisés à l'échelle de l'Union Européenne. Il en interroge la validité méthodologique ainsi que la portée politique. Ce faisant, l'auteur nous montre comment ce foisonnement de mesures officielles laisse de côté une question essentielle. Celle des causes de la pauvreté. Il est pourtant fondamental de tenter d'y répondre si l'on prétend lutter contre le phénomène.

L'AUTEUR

Bruno Vinikas est docteur en sciences. Durant sa vie professionnelle, il a exercé différentes responsabilités comme haut fonctionnaire dans les domaines de l'économique, du social, de la politique des immigrés. Toujours militant social et politique, il est actif dans plusieurs associations. Il est également Vice-président du Forum – Bruxelles contre les inégalités.